

Compte rendu du Conseil municipal du 6 mars 2020

Début de la séance : 20 heures.

Le 6 mars 2020, le Conseil Municipal de la Commune de WALLON CAPPEL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SMAL, Maire et sur convocation faite par lui le 29 février 2020.

Conseillers en exercice : 15

Présents : M. SMAL Eric, Maire

Mme SANBOURG Michèle, M. TRAISNEL Olivier, M. MESMACQUE Hubert, M. LAUWERIE Patrice, Adjoint

Mme HEMELSDAEL Sylvie, Conseiller Délégué.

M. AVEZ Michel, Mme BRUNEEL Jeannine, M. DEMOL Pierre, M. DUTRY Serge, Mme LAUWERIER Marie-Odile,

M. POREYE François, M. WALLART Pierre, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs de : M.LEROY Hervé à M.LAUWERIE Patrice

Excusés : /

Absent : M.DULONGCOURTY Julien

Ordre du Jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Appel nominatif
- Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2019.
- Compte administratif 2019, Compte de gestion 2019, Affectation du résultat de l'exercice 2019.
- Budget Primitif 2020
- Fiscalité directe locale 2020
- Tarifs municipaux – restauration municipale et garderie scolaire.
- CLSH 2020 : Tarifs et rémunérations des animateurs.
- Questions et informations diverses : Election municipale.

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : à l'unanimité M.LAUWERIE Patrice est désigné secrétaire de séance

- **Appel nominal** : Appel nominatif, Le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut débiter.

- **Question supplémentaire** : Monsieur Eric SMAL sollicite l'assemblée afin de pouvoir ajouter une question
● Supplémentaire qui est l'acceptation d'un don de la Paroisse d'un montant de 727,44 € et d'un don de M. ARNOUITS Jean Claude d'un montant de 406,82 €

A l'unanimité (14 pour), le Conseil Municipal accepte le don d'un montant de 727.44 € de la part de la paroisse et de 406,82 € de la part de M. ARNOUITS Jean Claude

- **Approbation du compte rendu du 6 décembre 2019** :
A l'unanimité (14 pour), le compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre est adopté.

- **Compte Administratif - Compte de gestion - Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2019 de la Commune de Wallon Cappel dressé par Monsieur le Maire de la Commune de Wallon Cappel, après d'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		223 738.89		14 328.35		238 067.24
Opérations de l'exercice	488 861.96	520 212.75	64 569.05	62 750.69		29 532.43
TOTAUX	488 861.96	743 951.64	64 569.05	77 079.04		267 599.67
Résultat de clôture		255 089.68		12 509.99		267 599.67

Besoin de financement :
 Excédent de financement : 12 509.99

Report de crédit dépenses : 1 017 857.67
 Reste à réaliser Recettes : 982 647.50

Besoin total de financement : 22 700.18
 Excédent total de financement : 0.00

2° Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter la somme de 22 700.18€ à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et de reporter le solde soit 232 389.50€ à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté du Budget primitif 2020

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a adopté le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'affectation des résultats de l'Exercice 2019.

Résultat du Vote :

Compte administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire ayant quitté la séance : 13 pour,

Compte de gestion de l'exercice 2019 : 14 pour,

Affectation du résultat de l'exercice 2019 : 14 pour,

Budget Primitif 2020

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le BUDGET PRIMITIF 2020 qui se présente de la manière suivante :

DEPENSES	Montants
Fonctionnement	753 687.50
Investissement	1 319 610.17
TOTAL	2 073 297.67

RECETTES	Montants
Fonctionnement	753 687.50
Investissement	1 319 610.17
TOTAL	2 073 297.67

Résultat du Vote : 14 pour

Le budget de l'exercice 2020 est adopté à l'unanimité

Fiscalité directe locale

Considérant que l'état fiscal 1259 n'est pas encore transmis par les services fiscaux

Considérant que dès lors que les bases prévisionnelles pour 2020 seront connues, le produit des contributions directes attendu sera ajusté dans le cadre d'une décision modificative

Afin d'équilibrer le budget communal 2020, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des Taxes Locales Directes pour l'exercice 2020.

TAXES	Taux 2020
-------	-----------

Taxe d'Habitation	9.80
Taxe foncière (Bâtie)	17.81
Taxe foncière (Non bâtie)	38.24

Résultat du Vote : 14 pour

Les taux d'imposition de l'exercice 2020 sont adoptés à l'unanimité

- **subventions 2020 aux associations**

- de bien vouloir accorder les subventions de fonctionnement au titre de 2020 aux associations suivantes, à savoir :

	2020
Club de Football US Wallon Cappel	600.00
Comité des fêtes de Wallon Cappel	3 500.00
Société de Tir à l'Arc de Wallon Cappel	200.00
Club des Toujours Jeunes de Wallon Cappel	415.00
K Danse Wallon Cappel	100.00
Association ' Les Papillons Blancs '	50.00
Wallon Gym Vitalité	100.00
Office Central de Coopération à l'école (RASED) STEENVOORDE	160.00
TOTAL	5 125.00

Résultat du Vote : 14 pour

Les subventions de fonctionnement aux associations 2020 sont adoptées à l'unanimité.

- de bien vouloir accorder une subvention d'investissement au titre de 2020 à :

Société de Tir à l'Arc de Wallon Cappel	20 000.00
---	-----------

Résultat du Vote : 13 pour et une abstention.

La subvention d'investissement 2020 est adoptée.

- **Tarifs municipaux - restauration municipale-garderie scolaire**

Après présentation des différents bilans, il est proposé de fixer comme suit les tarifs au 1 septembre 2020.

Cantine	2019	Au 1.9.2020
Repas enfants	3.20 €	3.50€
Repas adultes	4.80 €	5.20€

garderie	2019	Au 1.9.2020
Matin ou soir	2.55 €	2.90 €
Matin et soir	1.80 €	2.10 €
Débordement horaire	5.00 €	5.00 €

Résultat du Vote : 14 pour

Les tarifs communaux sont adoptés à l'unanimité.

- **CLSH 2020 : Tarifs et rémunération des animateurs**

Après présentation du bilan des ALSH 2019, il est proposé de fixer les rémunérations suivant le tableau ci-dessous :

a) Rémunération des animateurs du CLSH

	2020 (+0.77%)
Directeur	102.18 € / jour soit 2043.60, € brut
Titulaire BAFA	63.17 / jour soit 1263.40 € brut
Stagiaire BAFA	salaire forfaitaire pour 4 semaines de centre 791.24 € brut
Animateur au pair	salaire forfaitaire pour 4 semaines de centre 393,91 €
Surveillant baignade	90,63 € / jour

L'équipe d'animation du centre sera composée d'un directeur diplômé, sept animateurs titulaires BAFA, trois animateurs stagiaires BAFA

b) Tarifs et quotients

1. Centre

Quotient familial	Tarifs semaine 2020 (<i>journée complète repas midi compris</i>)
0 à 500 €	60€
501 à 650 €	62€
651 à 800 €	64€
801 à 999 €	67€
1000 € et plus	69€

2. Garderie

matin : 7h30 – 9h00 soir : 17h00 – 18h30

tarifs 2020

Quotient familial	Tarifs 2020 Facturation à la ½ heure
0 à 650 €	0.80€
651 à 1000 €	0.85€
+ de 1000 €	0.92€

Toute demi-heure commencée sera due
Tout débordement sera facturé 5,00 €

3. Mini-camp

Tarif par enfant 2020
33€

Résultat du Vote : 14 pour

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs rémunérations et tarifs des CLSH 2020 et décide la création des postes de l'équipe d'animation.

- Questions diverses - Elections municipales – tours de garde

Le Maire
E. SMAL

